



Cession vehicule

Par maryline

Bonjour, voila ma petite histoire : septembre 2012 mon vehicule stationne devant chez moi victime de vols ailes, capot retros phares... Je vais au commissariat de police, 3 fonctionnaires de police viennent chez moi, car cela fait plusieurs nuits que je suis inquiete. On me conseille de faire debarrasser l epave au plus vite, habitant seule et tres isolee, j etais plus qu inquiete... L un des policiers me propose de m acheter l epave a bas prix et comme je devais payer l enlevement du vehicule, je lui ai dit que si la voiture l interessai, je lui cedai gratuitement. Il revient le lendemain chercher le vehicule avec son frere carrossier; Le carrossier me dit qu il y avait beaucoup de travaux et alors tous 2 ne savait pas s ils allaient le garder ou l envoyer a la destruction. Quand j ai voulu faire les papiers, je lui ai tout donne mais le policier m a dit que pour l instant, il ne pouvait pas les remplir car les annotations dependaient du devenir du vehicule et qu il enverrai tout ca ensuite ET BIEN SUR JE LUI AI FAIT CONFIANCE, IL ETAIT DE LA POLICE!!! Je recois dernièrement 3 proces verbaux de ce vehicule qui, je pensai, ete alle a la destruction; je me rends au commissariat pour retrouver cette personne; On m apprends qu il a ete vire de la police. ; Je dois retourner demain pour la plainte pour abus de confiance mais en attendant quelqu un se deplace avec un vehicule immatricule a mon nom et certainement sans assurance. J ai peur de ne pas faire tout ce que je devrais pour me mettre a l abri de tous les problemes qui pourraient survenir. Je vous remercie par avance de votre aide. Cordialement Maryline